

neoblack Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neoblack Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG
General-Guisan-Strasse 6
CH-6300 Zug

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10

No. Fax +41 (0) 41 229 40 13

www.drweigert.ch

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0

No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aerosol 1

H222

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

paraffine liquide

No. CAS 8042-47-5
No. EINECS 232-455-8
Numéro 01-2119487078-27
d'enregistrement
Concentration $\geq$ 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Asp. Tox. 1 H304

butane

No. CAS 106-97-8
No. EINECS 203-448-7
Concentration $\geq$ 10 < 30 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Gas 1 H220
Press. Gas

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C, U

propane

No. CAS 74-98-6
No. EINECS 200-827-9
Concentration < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Gas 1 H220
Press. Gas

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent U

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Aucune mesure particulière nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Eliminer selon les réglementations en

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 2B Générateurs aérosols
TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Propane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1800	mg/m ³	1000	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	7200	mg/m ³	4000	ppm(V)
Etablie le: 2017; Remarque: FormalKT; NIOSH				

butane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1900	mg/m ³	800	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	7600	mg/m ³	3200	ppm(V)
Etablie le: 2017; Remarque: ZNSKT				

paraffine liquide

Type	SUVA			
Valeur	5	mg/m ³		
Groupe du risque pendant la grossesse: SSc; Etablie le: 11/2019				

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Aérosol
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque	non déterminé
----------	---------------

valeur pH

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point de fusion

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point de congélation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Le coefficient de l'évaporation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation	non déterminé
------------	---------------

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Densité de vapeur

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Densité

Valeur	env. 0,8	g/cm ³
--------	----------	-------------------

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

Hydrosolubilité

Remarque faiblement soluble

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur < 100 mPa.s
température 20 °C

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les bactéries (Composants)

alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated

Espèces	boue activée	
CE50	> 1000	mg/l
méthode	OCDE 209	

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D		
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammable	AEROSOLS, inflammable	Aerosols, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES 150 t 500 t

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

hydrocarbures aliphatiques

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

COV

COV (CH) 30 %
COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

neoblank Spray

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /
CH

Date de révision:
28.07.2021

Date d'impression
14.04.22

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammable, Catégorie 1
Press. Gas	Gaz sous pression

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
VOC: Volatile Organic Compound
OEL: Occupational exposure limit
ISO: International Organization for Standardization
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
WHO: World Health Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.